

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE DE FORMATION**

**OUVRIER TAPISSIER - GARNISSEUR : DESSIN  
ARTISTIQUE - INITIATION**

**ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFERIEUR DE TRANSITION**

<p><b>CODE : 614205U11D1</b> <b>CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 601</b> <b>DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</b></p>
---

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 11/04/2005,  
sur avis conforme de la Commission de concertation**

# **OUVRIER TAPISSIER - GARNISSEUR : DESSIN ARTISTIQUE - INITIATION**

## **ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFÉRIEUR DE TRANSITION**

### **1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION**

#### **1.1. Finalités générales**

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

#### **1.2. Finalités particulières**

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ de décrire et d'analyser, pour les 16, 17èmes et 18ème siècles, les particularités du garnissage et des styles de mobilier ;
- ◆ de dessiner une perspective linéaire ;
- ◆ d'harmoniser les couleurs en fonction d'une ambiance recherchée.

### **2. CAPACITES PREALABLES REQUISES**

#### **2.1. Capacités**

L'étudiant sera capable :

- ◆ de réaliser un croquis d'un objet de forme simple à main levée ;
- ◆ de dessiner les trois vues d'une pièce suivant la méthode européenne ;
- ◆ d'appliquer les lois du dessin (traits, mise en page et disposition des vues) ;
- ◆ de justifier l'influence de l'Antiquité sur les techniques et le vocabulaire contemporain ;
- ◆ de justifier l'influence du Moyen Age sur les techniques et le vocabulaire contemporain.

#### **2.2. Titre pouvant en tenir lieu**

Attestation de réussite de l'unité de formation « OUVRIER TAPISSIER - GARNISSEUR : DESSIN TECHNIQUE » de l'enseignement secondaire inférieur de transition.

### 3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination des cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Atelier de dessin artistique	CT	S	64
Histoire des styles	CT	J	32
<b>3.2. Part d'autonomie</b>		P	24
Total des périodes			120

### 4. PROGRAMME

#### 4.1. Atelier de dessin artistique

L'étudiant sera capable :  
*à partir d'une situation concrète de la spécialité,*

*à propos des couleurs,*

- ◆ de s'initier à l'harmonie des couleurs ;
- ◆ d'harmoniser des couleurs et des motifs en fonction des intentions à exprimer ;
- ◆ de réaliser des harmonies de couleurs et d'équilibrer l'expression forme – couleur ;
- ◆ d'équilibrer par la couleur des volumes, des masses et des surfaces ;

*à propos de la perspective linéaire,*

- ◆ de s'initier à la perspective linéaire de surfaces et de volumes simples ;
- ◆ d'élaborer, dans le respect des normes, des perspectives englobant plusieurs surfaces et volumes simples ;
- ◆ de constituer des réseaux perspectifs de base en commençant par la vue frontale n'impliquant qu'un seul point de fuite et en tenant compte :
  - ◆ du problème du report des hauteurs,
  - ◆ de l'approche progressive du point de vue impliquant deux points de fuite,
  - ◆ du choix de l'angle de vision,
  - ◆ de la position du « tableau » selon la surface disponible pour réussir la perspective.

#### 4.2. Histoire des styles

L'étudiant sera capable :

*pour le XVIème siècle,*

- ◆ d'identifier, de décrire et d'analyser pour la Renaissance française :
  - ◆ les éléments techniques novateurs du style (meubles, sièges et lits),
  - ◆ le retour du vocabulaire ornemental antique,
  - ◆ la composition de l'habitat,
  - ◆ les techniques de garnissage ;

*pour le XVIIème siècle (tendance baroque, tendance classique),*

- ◆ d'identifier, de décrire et d'analyser :
  - ◆ la composition de l'habitat,

- ◆ les éléments techniques novateurs des styles Louis XIII et Louis XIV,
- ◆ le rôle du tapissier,
- ◆ les meubles nouveaux ;

*pour la 1<sup>ère</sup> moitié du XVIII<sup>ème</sup> siècle (siècle de la décoration intérieure) ,*

- ◆ d'identifier, de décrire et d'analyser :
  - ◆ les principes de base de l'ornementation « rocaille »,
  - ◆ la décoration des murs de l'habitation,
  - ◆ le mobilier d'architecture,
  - ◆ les sièges et les lits (meubles de menuiserie de grand luxe),
  - ◆ la polychromie et les tissus,
  - ◆ les éléments techniques novateurs des styles Régence, Louis XV,
  - ◆ les meubles nouveaux ;

*pour la seconde moitié du XVIII<sup>ème</sup> siècle ,*

- ◆ d'identifier, de décrire et d'analyser :
  - ◆ l'influence de la réaction à l'ornementation « rocaille »,
  - ◆ la tendance néo - classique et le retour au répertoire ornemental Antique,
  - ◆ l'influence de l'architecture sur le meuble,
  - ◆ les éléments techniques novateurs des styles Transition, Louis XVI et Directoire,
  - ◆ les meubles nouveaux.

## **5. CAPACITES TERMINALES**

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

*pour une situation concrète de la spécialité,*

- ◆ de préciser l'influence d'une époque sur le style d'un mobilier ;
- ◆ de dessiner une perspective linéaire ;
- ◆ de réaliser une harmonie de couleurs en fonction d'une ambiance recherchée.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ la qualité du dessin de perspective,
- ◆ le sens de l'esthétique.

## **6. CHARGE DE COURS**

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier d'une expérience professionnelle en tant que tapissier – garnisseur.

## **7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT**

En atelier de dessin artistique, il n'y aura pas plus de deux étudiants par poste de travail.